

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 avril 2018

L'an deux mille dix-huit du mois d'avril, le quatre à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Jean-Pierre BALLION, Henri PUYAU-PUYALET, Philippe RONDEAU, Pascale LAZO LAVIDALIE, Frédéric PERROT, Sandra POIRIER, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET.

Secrétaire de séance :

Pascale LAZO LAVIDALIE

Représentés :

Sophie SARDIN ayant donné pouvoir à Philippe GARRIGUE
Christian PERON ayant donné pouvoir à Marie-Claude COSTE

Membres en exercice : 19

Membres présents : 12

Membres représentés : 2

2018-04-01 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 21 MARS 2018 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 21 mars dernier. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu.

N° 2018-04-02 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire présente de Compte administratif 2017 du budget de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
011 charges à caractère général	973 499.31	013 atténuations de charges	77 904.54
012 charges de personnel	1 269 575.72	70 produits des services	176 495.71
65 autres charges de gestion courante	335 985.93	73 impôts et taxes	1 805 498.59
66 charges financières	31 652.76	74 dotations, subventions et participations	551 053.38
67 charges exceptionnelles		75 autres produits de gestion courante	83 862.57
042 opérations d'ordre entre section	71 800.01	76 produits financiers	12.60
014 reversements, restitutions et prélèvements divers	11 627.00	77 produits exceptionnels	99 838.59
		042 opérations d'ordre entre section	19 900.01
		R 002 résultat de fonctionnement reporté	620 992.36
Total des exécutions	2 694 140.73	Total des exécutions	3 435 558.35

Le résultat de l'exécution de la section de fonctionnement s'établit à **+ 741 417.62 euros**

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
041 opérations patrimoniales	39 605.05	R001 solde de la section d'investissement reporté	95 741.05
13 subventions d'investissement			
16 emprunts	146 192.09	10 dotations, fonds et réserves hors 1068	
20 immobilisations incorporelles	10 426.26	13 subventions d'investissement	102 100.48
204 subventions d'équipement versées	81 000.00	10 dotations, fonds divers et réserves	1 271 730.92
21 immobilisations corporelles	142 735.87	040 opérations d'ordre entre les sections	71 800.01
23 immobilisations en cours	2 287 018.92	041 opérations patrimoniales	39 605.05
27 autres immobilisations financières		16 emprunts	2 000 000.00
040 opérations d'ordre entre les sections	19 900.01		
Total des exécutions	2 726 878.20	Total des exécutions	3 580 977.51

Le résultat cumulé de la section d'investissement intégrant le report 2016 affecté au r 001 s'établit à :

+ 854 099.31 euros

Le résultat cumulé de l'exercice 2017 s'établit à : **+1 595 516.93 euros**

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 s'élèvent à :

-en dépenses à **2 607 232.00 euros**,

-en recettes à **907 626.42 euros**.

o ils présentent un besoin de financement d'un montant **de 1 699 605.58 euros**

Le résultat cumulé de l'exercice 2017, RAR inclus s'élève à – 104 088.65 euros.

Après études des différents chapitres par l'Assemblée, Monsieur Le Maire quitte la salle et, Monsieur BIAUJAUD, adjoint au maire, fait procéder au vote du compte administratif 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le présent compte administratif et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-03 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire présente de Compte administratif 2017 du budget du transport scolaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
011 charges à caractère général	9 208.10	73 produits issus de la fiscalité	0.00
012 charges de personnel	15 802.79	74 subventions d'exploitations	31 970.78
Total des exécutions	25 010.89	Total des exécutions	31 970.78

Le résultat de l'exécution de la section de fonctionnement s'établit à **6 959.89 Euros**

Après études des différents chapitres par l'Assemblée, Monsieur Le Maire quitte la salle et, Monsieur BIAUJAUD, adjoint au maire, fait procéder au vote du compte administratif 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le présent compte administratif et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-04 : COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET DE LA COMMUNE

Le Compte de Gestion 2017, retraçant la comptabilité du budget de la commune tenue par Monsieur PATIES, Trésorier de Saint Loubès est en concordance avec le compte administratif 2017 retraçant la comptabilité tenue par la collectivité. Monsieur Le Maire précise que les résultats de l'exercice sont en adéquation avec le montant de la trésorerie de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte de gestion et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-03-05 : COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Compte de Gestion 2017, retraçant la comptabilité du budget de la commune tenue par Monsieur PATIES, Trésorier de Saint Loubès est en concordance avec le compte administratif 2017 retraçant la comptabilité tenue par la collectivité. Monsieur Le Maire précise que les résultats de l'exercice sont en adéquation avec le montant de la trésorerie de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte de gestion et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-04-06 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Les résultats cumulés 2017 mettent en évidence un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de **741 417.62 euros**

Le résultat cumulé de la section d'investissement fait ressortir un excédent de **854 099.31 euros**

Les restes à réaliser 2017 présentent un besoin de financement de **1 699 605.88 euros**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante l'affectation répartie comme suit :

- ❖ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**
 - Résultat de l'exercice : 120 425.26 euros
 - Résultat de l'exercice antérieur : 620 992.36 euros
 - **Résultat de clôture à affecter :** **741 417.62 euros**
- ❖ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**
 - Résultat de la section d'investissement de l'exercice : 758 358.26 euros
 - Résultat reporté de l'exercice antérieur : 95 741.05 euros
 - **Résultat comptable cumulé :** **854 099.31 euros**
 - Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 2 607 232.00 euros
 - Recettes d'investissement restant à réaliser : 907 626.42 euros
 - Solde des restes à réaliser : **- 1 699 605.58 euros**
 - Besoin réel de financement : **845 506.27 euros**
 - Excédent réel de financement :
- ❖ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**
 - Résultat excédentaire
 - Part affectée à la section de fonctionnement au R002: **341 417.62 euros**
 - Part affectée à la section d'investissement au 1068 : **400 000.00 euros**
- ❖ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
D002=déficit reporté	R002=excédent reporté 341 417.62 euros	D001=solde d'exécution N-1	R001=solde d'exécution N-1 o 854 099.31 euros R1068= excédent de fonctionnement capitalisé 400 000.00 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats telle que présentée et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-04-06 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Les résultats cumulés 2017 mettent en évidence un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de **741 417.62 euros**

Le résultat cumulé de la section d'investissement fait ressortir un excédent de **854 099.31 euros**

Les restes à réaliser 2017 présentent un besoin de financement de **1 699 605.88 euros**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante l'affectation répartie comme suit :

- ❖ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**
 - o Résultat de l'exercice : 120 425.26 euros
 - o Résultat de l'exercice antérieur : 620 992.36 euros
 - o **Résultat de clôture à affecter :** **741 417.62 euros**
- ❖ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**
 - o Résultat de la section d'investissement de l'exercice : 758 358.26 euros
 - o Résultat reporté de l'exercice antérieur : 95 741.05 euros
 - o **Résultat comptable cumulé :** **854 099.31 euros**
 - o Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 2 607 232.00 euros
 - o Recettes d'investissement restant à réaliser : 907 626.42 euros
 - o Solde des restes à réaliser : **- 1 699 605.58 euros**
 - o Besoin réel de financement : **845 506.27 euros**
 - o Excédent réel de financement :
- ❖ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**
 - o Résultat excédentaire
 - o Part affectée à la section de fonctionnement au R002: **341 417.62 euros**
 - Part affectée à la section d'investissement au 1068 : **400 000.00 euros**
- ❖ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
D002=déficit reporté	R002=excédent reporté 341 417.62 euros	D001=solde d'exécution N-1	R001=solde d'exécution N-1 o 854 099.31 euros R1068= excédent de fonctionnement capitalisé 400 000.00 euros

Le Conseil municipal, par délibération référencée **2017-12-07** a voté la décision modificative numéro 6 au budget 2017 intégrant un emprunt d'un montant de **584 160.00 euros** en recettes d'investissement. Cet emprunt équilibrait un programme prévu sur deux exercices, 2017 et 2018. De plus les recettes relatives au retour de la TVA et à la taxe d'aménagement permettaient d'abonder convenablement le budget 2018.

Vu ces considérations, complétées par la date de la délibération du 20 décembre 2017 qui rendaient impossible la concrétisation de l'emprunt, il est proposé d'affecter **341 417.62 euros** à la section de fonctionnement, **400 000 euros** en section d'investissement et inscrire un emprunt de **310 000 euros** au budget 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats telle que présentée et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-04-07 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Les résultats cumulés 2017 mettent en évidence un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de **6 959.89 euros**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante l'affectation répartie comme suit :

- ❖ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**
 - Résultat de l'exercice : **6 959.89 euros**
 - Résultat de l'exercice antérieur : 0.00 euros
 - **Résultat de clôture à affecter :** **6 959.89 euros**
- ❖ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**
 - Résultat de la section d'investissement de l'exercice :
 - Résultat reporté de l'exercice antérieur :
 - **Résultat comptable cumulé :**
 - Dépenses d'investissement engagées non mandatées :
 - Recettes d'investissement restant à réaliser :
 - Solde des restes à réaliser :
 - Besoin réel de financement :
 - Excédent réel de financement :
- ❖ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**
 - Résultat excédentaire
 - Part affectée à la section de fonctionnement au R002: **6 959.89 euros**
 - Part affectée à la section d'investissement au 1068 : **0.00 euros**
- ❖ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
D002=déficit reporté	R002= excédent reporté	D001=solde d'exécution N-1	R001=solde d'exécution N-1
//	6 959.89 euros	//	//
			R1068= excédent de fonctionnement capitalisé
			//

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats telle que présentée et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-08: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

La commune perçoit le produit de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti. Suite à la préparation du budget 2018 et au travail de la commission Finances, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux 2017 sur l'exercice 2018 comme suit :

- **Taxe d'Habitation** → **9.56 %**
- **Foncier Bâti** → **18.78 %**
- **Foncier Non Bâti** → **52.20 %**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux des trois taxes tels que présentés et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-09 : VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET DES PARTICIPATIONS 2018.

Monsieur Le Maire propose la répartition suivante :

Nom de l'association	Montant (demandé)
<u>SUBVENTIONS 6574</u>	
<i>RESERVE</i>	<i>4 450 euros</i>
<i>Amicale des retraités sportifs</i>	<i>200 euros</i>
<i>Anciens combattants</i>	<i>250 euros</i>
<i>Association des dirigeants territoriaux du Créonnais</i>	<i>150 euros</i>
<i>Association sportive du golf de Teynac</i>	<i>300 euros</i>
<i>Cartes sur table</i>	<i>1 200 euros (dont 500 euros cf délibération 2018-03-16)</i>
<i>Société de chasse</i>	<i>1 000 euros</i>
<i>Beychac et Cailleau cyclo</i>	<i>350 euros</i>
<i>RCL football club</i>	<i>9 000 euros</i>
<i>Gymnastique volontaire</i>	<i>500 euros</i>
<i>Drôles de parents</i>	<i>350 euros</i>
<i>FCPE</i>	<i>350 euros</i>
<i>TCBC Tennis club</i>	<i>2 500 euros</i>
<i>Association de Pétanque</i>	<i>700 euros</i>
<i>Rue de l'Espoir</i>	<i>500 euros</i>
<i>Le petit plus (mutuelle)</i>	<i>200 euros</i>
Total article 6574	<i>22 000.00 euros</i>
<u>SUBVENTIONS article 657483</u>	
REBECA	85 000 euros (délibération 2017-11-11 du 29 novembre 2017)
<u>PARTICIPATIONS article 6554</u>	
SIGAS	0,38 euros / habitant
AMG /AMF	444.45 euros
CAUE	200.00 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la répartition des subventions et participations 2018 que présentée et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-10 : BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 de la commune de Beychac et Cailleau en relatant les travaux de la commission des Finances.

La section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 charges à caractère général	1 197 450.00	70 produits des services	160 550.00
012 charges de personnel	1 313 300.00	73 impôts et taxes	1 805 109.38
65 autres charges de gestion courante	341 383.00	74 dotations et participations	357 656.00
66 charges financières	65 100.00	75 autres produits de gestion courante	202 500.00
		013 atténuations de charges	10 000.00
		77 produits exceptionnels	40 000.00
		R002 résultat reporté N-1	341 417.62
<u>Total dépenses</u>	<u>2 917 233.00</u>	<u>Total recettes</u>	<u>2 917 233.00</u>

La section de fonctionnement s'équilibre 2 917 233.00euros

La section d'investissement :

Objet	DEPENSES			RECETTES			
	Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	TOTAUX	objet	Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	TOTAUX
Résultat d'investissement de l'exercice 2017				RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT 2017		854 099.31	854 099.31
				1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		400 000.00	400 000.00
020 Dépenses imprévues				021 virement de la section de fonctionnement			
				10226 Taxe aménagement		300 000.00	300 000.00
1641 emprunt en euros		151 000.00	151 000.00	10222 FCTVA		350 000.00	350 000.00
				1641 EMPRUNTS		310 000.00	310 000.00
11 voirie communale	103 597.40	221 000.00	324 597.40	13 SUBVENTIONS	6 796.00	10 000.00	16 796.00

12 matériel mobilier	8 508.00	50 046.73	58 554.73	21 vente matériel			
13 bâtiments communaux	10 000.00	200 000.00	210 000.00	13 SUBVENTIONS		80 000.00	80 000.00
14 Route D13		2 500.00	2 500.00	13 SUBVENTIONS	22 265.90		22 265.90
37 environnement		5 000.00	5 000.00				
66 cimetières, églises		30 000.00	30 000.00				
67 espace bibliothèque mairie	500.00	7 000.00	7 500.00				
68 chemin rouge	18 971.07		18 971.07	13 SUBVENTIONS	20 127.32		20 127.32
69 acquisitions immobilières		10 000.00	10 000.00	024 CESSIONS	480 000.00		480 000.00
70 accueil de loisirs	425 032.49	90 447.00	515 479.49	13 SUBVENTIONS	90 391.20	40 000.00	130 391.20
71 extension groupe scolaire et restaurant scolaire	2 040 623.04	125 000.00	2 165 623.04	13 SUBVENTIONS	288 046.00	250 000.00	538 046.00
TOTAUX	2 607 232.00	894 493.73	3 501 725.73	TOTAUX	907 626.42	2 594 099.31	3 501 725.73

- Les dépenses hors programme concernent :
 - o le remboursement du capital de la dette au **chapitre 16** – emprunts et dettes pour un montant **151 000.00 euros**
- Les recettes hors programme concernent :
 - o Le résultat de la section d'investissement 2017 pour un montant de **854 099.31 euros**
 - o L'emprunt d'équilibre pour un montant de **310 000 euros**
 - o au chapitre 10 fonds divers :
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de **400 000.00 euros**
 - Le FCTVA pour un montant **350 000.00 euros**
 - La Taxe d'aménagement pour un montant **300 000 euros**

La section d'investissement s'équilibre à 3 501 725.73 euros

Le budget primitif s'équilibre à 6 418 958.73 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-11: BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du transport scolaire

La section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 charges à caractère général	10 950.00	74 dotations	20 990.11
012 charges de personnel	17 000.00	R002	6 959.89
<u>Total dépenses</u>	<u>27 950.00</u>	<u>Total recettes</u>	<u>27 950.00</u>

La section de fonctionnement s'équilibre à 27 950 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOIS ROUDET

Monsieur Le Maire présente de Compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement BOIS ROUDET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
011 charges à caractère général	38 160.00	042 opérations d'ordre de transfert entre les sections	138 160.00
042 opérations d'ordre de transfert entre les sections	100 000.00		
Total des exécutions	138 160.00	Total des exécutions	138 160.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
040 opérations d'ordre de transfert entre les sections	138 160.00	040 opérations d'ordre de transfert entre les sections	100 000.00
Total des exécutions	138 160.00	Total des exécutions	100 000.00

Le résultat de l'exécution de la section de fonctionnement s'établit à **0 Euros**

Le résultat de l'exécution de la section d'investissement s'établit à **- 38 160.00 Euros**

Après études des différents chapitres par l'Assemblée, Monsieur Le Maire quitte la salle et, Monsieur BIAUJAUD, adjoint au maire, fait procéder au vote du compte administratif 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le présent compte administratif et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-13 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA TRAPPE

Monsieur Le Maire présente de Compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement LA TRAPPE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
011 charges à caractère général	0.00	042 opérations d'ordre de transfert entre les sections	0.00
Total des exécutions	0.00	Total des exécutions	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
040 opérations d'ordre de transfert entre les sections	0.00	16 emprunts et dettes assimilées	0.00
R 001 solde d'exécution d'investissement reporté	1 920.00		
Total des exécutions	1 920.00	Total des exécutions	1 920.00

Le résultat de l'exécution de la section de fonctionnement s'établit à **: 0 Euros**

Le résultat de l'exécution de la section d'investissement s'établit à **: - 1 920.00 Euros**

Après études des différents chapitres par l'Assemblée, Monsieur Le Maire quitte la salle et, Monsieur BIAUJAUD, adjoint au maire, fait procéder au vote du compte administratif 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le présent compte administratif et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-14 : COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOIS ROUDET

Le Compte de Gestion 2017, retraçant la comptabilité du budget objet de la délibération, tenue par Monsieur PATIES, Trésorier de Saint Loubès est en concordance avec le compte administratif 2017 retraçant la comptabilité tenue par la collectivité. Monsieur Le Maire précise que les résultats de l'exercice sont en adéquation avec le montant de la trésorerie de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte de gestion et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2018-04-15 : COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU LA TRAPPE

Le Compte de Gestion 2017, retraçant la comptabilité du budget objet de la délibération tenue par Monsieur PATIES, Trésorier de Saint Loubès est en concordance avec le compte administratif 2017 retraçant la comptabilité tenue par la collectivité. Monsieur Le Maire précise que les résultats de l'exercice sont en adéquation avec le montant de la trésorerie de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte de gestion et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-04-16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BOIS ROUDET »

Monsieur Le Maire expose les écritures liées au vote du budget primitif conformément au états ci-joint.

- La section de fonctionnement s'équilibre à **378 160.00 euros** ;
- La section d'investissement s'équilibre à **298 160.00 euros** ;
- Le total du budget s'équilibre à **676 320 euros**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-04-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « LA TRAPPE »

Monsieur Le Maire expose les écritures liées au vote du budget primitif conformément au états ci-joint.

- La section de fonctionnement s'équilibre à **833 840.00 euros** ;
- La section d'investissement s'équilibre à **568 840.00 euros** ;
- Le total du budget s'équilibre à **1 402 680.00 euros**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-04-18 BUDGET ANNEXE BOIS ROUDET II- CESSION DES TERRAINS

Dans le cadre du budget annexe du lotissement du Bois Roudet II, les espaces ont été divisés. Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante les prix fixés par délibération 2017-10-19 susvisée :

- Lot numéro 1 : 95 000 euros,
- Lot numéro 2 : 100 000 euros,
- Lot numéro 3 : 85 000 euros.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir soustraire le lot numéro 1 à la constructibilité et à la vente et de le conserver en espace vert ; L'office notariale de Saint Loubès aura en charge les actes notariés s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- De soustraire le lot numéro 1 à la constructibilité et à la vente et de le conserver en espace vert ;
- D'autoriser la cession du lot 2 au prix de 100 000 euros et celle du lot 3 au prix de 85 000 euros.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision.

2018-04-19 AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER AU REMBOURSEMENT D'UNE PART DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT OCTROYEE POUR L'ANCIEN ALSH

Monsieur Le Maire explique au Conseil municipal la demande de la Caisse d'Allocations Familiales. Ainsi, pour la construction du pôle animation, la Caisse d'Allocations Familiales a accordé une subvention d'un montant de 100 000 euros. La collectivité n'ayant pas conservé la destination de l'ancienne structure, la Caisse d'Allocations Familiales demande le remboursement d'une part de la subvention qui avait été versée à l'occasion de sa construction.

Aussi, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à émettre le mandat d'un montant de 60 447 euros se rapportant au remboursement demandé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-04-20 DELEGATION DE SIGNATURE A HENRI PUYAU PUYALET DANS LE CADRE DES ACTES LIES A LA CESSION DE LA PROPRIETE DE LA JONCASSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la cession de la propriété de la JONCASSE à SIST DU LIBOURNAIS.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à subdéléguer la signature des actes relatifs à cette décision à Henri PUYAU PUYALET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Remplace 2018-04-20 erreur matérielle.

2018-04-20BIS DELEGATION DE SIGNATURE A HENRI PUYAU PUYALET DANS LE CADRE DES ACTES LIES A LA CESSION DE LA PROPRIETE DE LA JONCASSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la cession de la propriété de la JONCASSE à SIST DU LIBOURNAIS.

Le Maire étant empêché, il propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser M. Henri PUYAU-PUYALET à signer les actes relatifs à cette session.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la présente décision et autorise M. Henri PUYAU-PUYALET à signer tous les actes s'y rapportant

2018-04-21 ASSOCIATION GALIPETTE – REPRESENTANTS POUR LA COMMUNE DE BEYCHAC ET CAILLEAU :

Monsieur Le Maire explique la modification des statuts de l'association GALIPETTE et propose de nommer comme suit les représentants de la commune de BEYCHAC ET CAILLEAU :

- Titulaires : Mesdames Agnès JOUBERT et Sandra POIRIER,
- Suppléante : Madame Consuelo REDON BAON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente décision à l'unanimité

2018-04-22

LISTE DES DECISIONS PRISES

DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2018-03-14	Devis BURO + d'un montant de 654.82 euros pour l'achat de ramettes des papiers pour l'école.
2018-03-15	Devis PARTEDIS d'un montant de 238.91 euros pour l'achat d'un disconnecteur réseau pour la chaudière de la médiathèque.
2018-03-16	Devis EASY PRINT d'un montant de 573.60 euros pour l'achat de papier à en-tête pour le service administratif de la mairie.

Le Conseil municipal prend acte des décisions.

2018-04-23 DELEGATION DE SIGNATURE A HENRI PUYAU PUYALET DANS LE CADRE DES ACTES LIES A LA CESSION DE LA PARCELLE PROPRIETE DE MONSIEUR MANEIN :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la cession de la parcelle propriété de Monsieur MANEIN à la commune de Beychac et Cailleau.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à subdéléguer la signature des actes relatifs à cette décision à Henri PUYAU PUYALET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Remplace 2018-04-23 erreur matérielle

2018-04-23 bis DELEGATION DE SIGNATURE A HENRI PUYAU PUYALET DANS LE CADRE DES ACTES LIES A LA CESSION DE LA PARCELLE PROPRIETE DE MONSIEUR MANEIN :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la cession de la parcelle propriété de Monsieur MANEIN à la commune de Beychac et Cailleau.

Le Maire étant empêché, il propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser M. Henri PUYAU-PUYALET à signer les actes relatifs à cette session.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la présente décision et autorise M. Henri PUYAU-PUYALET à signer tous les actes s'y rapportant.

La séance est levée à 19h45.